

Paris, le 4 Mars 2008

La ministre de l'enseignement supérieur et de la
recherche

à

Mesdames et Messieurs les Présidents d'université

S/c de Mesdames et Messieurs les Recteurs
d'académie

Chanceliers des universités

Direction générale de
l'enseignement
supérieur

Service
des formations et de
l'emploi

Sous direction des
Formations

DGES B2-1

n°

Affaire suivie par :
Laurence Menard

Téléphone

01 55 55 70 81

Fax

01 55 55 62 43

Mél.

laurence.menard
@education.gouv.fr

110 rue Grenelle
75357 Paris 07

Objet : Charges d'enseignement et heures complémentaires

Comme vous le savez, le déficit public atteint aujourd'hui cinquante milliards d'euros. A l'instar des autres organisations, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche doit apporter sa contribution à la réduction de ce déficit inacceptable.

Depuis plusieurs mois, de nombreuses études ont été conduites et la réunion d'éléments suffisamment riches doit permettre l'ouverture d'un dialogue approfondi avec l'ensemble des partenaires professionnels représentés au sein des diverses commissions.

Parmi les scénarii proposés, une proposition semble recueillir l'approbation de nombreuses instances. Afin d'augmenter le pouvoir d'achat des enseignants chercheurs, le taux de l'heure complémentaire serait porté à 75 euros soit une augmentation de 25%. En contrepartie, la réduction du déficit public passerait par une petite augmentation de la charge d'enseignement qui atteindrait 220 heures équivalent TD, soit à peine 10% en valeur relative.

Cette proposition sera débattue lors du prochain collectif parlementaire et je ne manquerai pas de vous en tenir informés.

Pour le ministère et par délégation
Le Directeur général de l'Enseignement supérieur



Bernard SAINT-GIRONS